

LE PRESIDENT

N/Réf. : ET/MR/CP

Objet : Avis sur projet arrêté de PLU

Dossier suivi par Martine RIOU

PORTES EURELIENNES D'ILE-DE-FRANCE
Monsieur le Président
Monsieur le Maire de Villiers le Morhier
6, place Aristide Briand
2830 EPERNON

Chartres, le 07 juillet 2021

Monsieur le Président, Monsieur le Maire,

La Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir a bien reçu, pour avis, votre second document arrêté de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et vous en remercie.

Nous relevons quelques modifications dans ce nouveau projet communal, néanmoins la Chambre d'agriculture émet un **avis favorable** à ce projet.

Nous souhaitons toutefois vous transmettre deux observations :

- Il serait utile d'augmenter l'espace agricole de l'exploitation n°4 (*cf. diagnostic agricole*), aujourd'hui enclavé afin de lui permettre la construction d'un éventuel bâtiment à usage agricole (Principalement sur une partie de la parcelle n°1068).
- L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1 devrait prévoir des plantations plus denses en fonds de jardin, ceci afin d'éviter les « nuisances » entre la zone Agricole et les futures habitations.

Nous vous rappelons que nous souhaiterions recevoir un dossier approuvé (version numérique et papier pour ce qui concerne uniquement les plans de zonages échelle A0) en fin de procédure.

Vous souhaitant bonne réception de notre avis, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Siège Social

10 rue Dieudonné Costes
CS 10399

28008 CHARTRES Cedex

Tél : 02 37 24 45 45

Fax : 02 37 24 45 90

Email : accueil@eure-et-loir.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 182 800 037 00018

APE 9411Z

www.eure-et-loir.chambagri.fr



Éric THIROUIN